CONSEIL COMMUNAUTAIRE Jeudi 19 septembre 2024

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE n°1

Paul Euzière

Conseiller communautaire Président du Groupe « *Grasse à Tous Ensemble et Autrement »*

Cette Décision Modificative est due, comme toujours, à la nécessité d'ajuster les crédits et recettes d'investissements et de fonctionnement en cours d'exécution du Budget Principal. Ce qui est un processus budgétaire habituel et « classique ».

Ceci dit, il nous revient d'examiner sur quoi portent plus particulièrement ces « ajustements ».

D'une part, en Dépenses de Fonctionnement, au chapitre 65, il est mentionné : « Contrainte Sillages + 1,4 million + Contentieux Sillages – Antibes non prévu au B.P. 2024 ; Créances éteintes ; Contentieux eaux pluviales Fragonard : 1,695 000 € ».

Au total donc, 1,7 million € « non prévus » au Budget Primitif 2024.

Si l'on ne peut effectivement pas prévoir des admissions – en non-valeur, il n'en va pas de même pour la « Contrainte de service public à verser à Sillages », ni pour des contentieux en l'occurrence avec Antibes ou le dégât des eaux pluviales dans les sous-sols de Fragonard à Grasse qui sont des dossiers anciens et qui auraient dû faire l'objet de « provisions pour risques » au Budget Principal.

Pourquoi ces dépenses de Fonctionnement, très prévisibles, n'ont-elles pas été intégrées au Budget Primitif 2024 ?

D'autre part, dans les **dépenses d'Investissement**, au chapitre 20, il est affecté 380 200 € aux « études BHNS » + « Jardin de pluies ».

Nous avons dit **notre opposition à ce jardin** qui va supprimer toutes les places de stationnement gratuites du parking de la gare SNCF qui rendent bien service actuellement à tous ceux qui, pour une raison ou une autre, doivent se rendre à la gare.

Mais aussi, s'agissant du **Bus à Haut Niveau de Service**, outre l'utilité réelle de cette nouvelle – et coûteuse – ligne qui pour l'essentiel va doubler, voire tripler des lignes existantes, nous avons mis en garde contre **les dérapages financiers** que risque d'entraîner ce projet.

Une question subsidiaire – financière – donc qui ne porte pas immédiatement sur cette Décision Budgétaire mais à laquelle la Communauté d'Agglomération sera inévitablement confrontée : le trajet, quel qu'il soit, va entraîner des acquisitions à l'amiable ou par voie d'expropriation des parcelles nécessaires à la réalisation du trajet du BHSN.

Le montant de ces acquisitions a-t-il été évalué ?

Autre question corrélée : une **Déclaration d'Utilité Publique a-t-elle été demandée à la Préfecture ?**